

DOSSIER DE DEMANDE DE DÉROGATION DE DESTRUCTION DE NIDS D'HIRONDELLE DE FENÊTRE DELICHON URBICA

Lieu : 8 rue de la Gare 53940 Le Genest St Isle



SCI MTR

10 domaine de Chantemerle

53970 L'huisserie

SOMMAIRE

1. FORMULAIRE CERFA

2. CONTEXTE

2.1 Nature et nécessité des travaux

2.2 Calendrier de travaux

3. COLONIE D'HIRONDELLES ET SA PRISE EN COMPTE

4. MESURE ACCOMPAGNANT L'ENLÈVEMENT DES NIDS

5. MESURE DE COMPENSATION À LA DESTRUCTION DES NIDS

5.1 Installation de nids artificiels

5.2 Implantation de nids artificiels

6. SUIVIS DU PROJET

CONTACTS

SCI MTR 10 domaine de Chantemerle 53970 L'huisserie

Marc-Antoine Beucher

07.62.92.40.29

1. FORMULAIRE CERJA



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre 1^{er} du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Baucher Marc Baptiste

ou
Dénomination (pour les personnes morales) : SCI HTA

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 10 Rue Domaine de Chantemerle
Commune 53970
Code postal L. Huissière

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPECE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Hirondelette de Genêche Delichon urbicum	le site totalise 12 nids d'Hirondelette de Genêche
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les travaux sur cet ouvrage concerne la rénovation totale de la voirie et reperte totale des poutrières et descente des eaux pluviales. Cela nécessite la destruction des nids. La voirie est vétuste et donne directement sur la voie publique. Nous devons accéder ce passage.

Site sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser: destruction de nid aide pour repairs la charpente et la toiture. cela évitera la chute d'arbore et de bois sur la voie publique

Allération Préciser:

Dégradation Préciser:

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser:

Formation continue en biologie animale Préciser:

Autre formation Préciser: en partenariat avec Benoit duchêne de clayonne Metere environnement

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période: Février 2022
ou la date:

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives: Pays de la Loire

Départements: Mayenne

Cantons:

Communes: Le Genet St Isle

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures Préciser:

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée: Suite à la destruction inévitable des nids, nous proposons de mettre en place une mesure compensatoire en dehors de l'acacia au commerce en rez de chaussée

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser:

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services correspondants.

Fait à Le Mans le 10/02/2022
Votre signature 

2. CONTEXTE

L'immeuble est situé sur la commune du Genest St Isle sur la rue la plus passante de la commune. Il est composé d'un appartement ainsi que d'un local commercial.

2.1 Nature et nécessité des travaux

La toiture actuelle de l'immeuble est vétuste et menace de se dégrader encore plus mettant en danger les citoyens se trouvant sur son passage. Quelques ardoises et morceaux de bois peuvent tomber de la structure.

L'immeuble se trouve sur l'axe le plus passant de la commune et est composé d'un commerce Tabac / Presse sur le rez de chaussé, ce qui implique un flux important se rendant dans ce commerce chaque jour.

Il y aura donc une rénovation complète de la toiture ainsi qu'une refonte totale des gouttières et des descentes pour les eaux pluviales.



Immeuble

Axe important de la commune

2.2 Nature et nécessité des travaux

Février 2022	Début du chantier et destruction de la toiture actuelles et des 12 nids
Mi Février 2022	Rénovation complète toiture et refonte des gouttières
Mars 2022	Livraison du chantier

Quelques nids d'Hirondelles concernés par les travaux de la toiture :



3. COLONIE D'HIRONDELLES ET SA PRISE EN COMPTE

La colonie d'Hirondelle de fenêtre Delichon urbica comporte donc 12 nids. Ils sont tous impactés par les travaux de rénovation. La nature des travaux ne permet pas de les conserver. La répartition actuelle de la colonie est la suivante :



4. MESURE ACCOMPAGNANT L'ENLÈVEMENT DES NIDS

La rénovation de la toiture va démarrer en Février 2022 pour normalement s'achever en Mars 2022. Au regard de l'emplacement des nids, ils seront démolis dès le début des travaux. La démolition prévue en Février 2022 intervient pendant la période d'absence des oiseaux.

5. MESURE DE COMPENSATION À LA DESTRUCTION DES NIDS

5.1 Installation de nids artificiels

Sur 12 nids naturels d'Hirondelle de fenêtre installés, les 12 seront détruits par la rénovation de la toiture. Nous planterons 12 nids artificiels pour remplacer les nids actuellement présent.

5.2 Implantation des nids artificiels

Les nids seront implantés au mêmes endroits que les nids naturels actuelles. 6 nids doubles seront installés.



6. SUIVIS DU PROJET

La gestion du projet et des travaux sera réalisée par Mr Romaric Bahier de l'entreprise BAHIER TOITURE.

La structure compétente sera :

Mayenne Nature Environnement (02.43.02.97.56)
Benoit Duchenne (06.02.28.91.39)
16 rue Auguste Renoir
53950 Louverné

